

Image not found or type unknown



Est ce que mon banquier est en droit de ne pas m'informer

Par **Fred18**, le **18/05/2011** à **16:02**

Bonjour, rnje me permets de vous ecrire, car à ce jour je me retrouve dans une situation delicate, en effet j'ai ouvert un compte à la caisse d'epargne en tant que professionnel, depuis que je l'ai ouvert les frais y vont bon train, en effet avec l'hiver que nous avons eu pas de rentrée d'argent mais il fallait que les salaires tombent tout de meme.rnMon banquier ne me telephone jamais ne m'informe jamais s'il y a des cheques qui se presentent...rnMais toute les semaines il y a un soucis, ils me refusent des cheques, bloques des prelevements, je reçois seulement une lettre pour me dire que tout a été refusé encore une fois.rnJe ne sais plus quoi faire, le banquier me dit qu'il ne peut pas m'autoriser un decouvert car en tant que particulier je suis fiché banque de france simplement j'ai reçu un courrier de bdf qui me disait noir sur blanc que ce n'etait pas du tout la meme chose professionnel et particulier.rnQue puis je faire contre mon banquier, depuis janvier je suis au moins à 1500€ de frais et tout ça aurait pu payer tous les cheques que j'ai eu de refusé.rnPouvez vous m'aider s'il vous plait.rnMerci d'avance.